

## Pétition : pour appliquer la décision du **Grand Conseil vaudois** de 2007 et sauver les chalets de la rive sud du lac de Neuchâtel

Mesdames, Messieurs les députés,

En 2007, les législatifs vaudois et fribourgeois avaient validé un compromis permettant le maintien des chalets de la rive sud du lac de Neuchâtel. Aujourd'hui, les autorités souhaitent réviser les décisions de classement des réserves naturelles afin de démanteler ces chalets.

Or il faut relever que ces chalets, présents depuis une centaine d'années sur les rives du lac de Neuchâtel, sont des acteurs importants du maintien de la réserve de la Grande Cariçaie. Leurs propriétaires apportent, par leur présence au sein des grèves du lac, une plus-value qui contribue au développement durable d'une réserve naturelle qui a été créée après la construction des chalets.

Ceux-ci, intégrés au paysage, font partie du patrimoine lacustre historique de la région. Leurs propriétaires maintiennent à leurs frais les enrochements nécessaires permettant de contenir le lac qui reprend ses droits menaçant la réserve, ils contribuent ainsi au maintien et la préservation de l'écosystème présent dans la réserve naturelle.

En outre, les chalets sont des acteurs économiques reconnus de la région et représentent une manne financière non négligeable pour les communes concernées.

**Nous demandons donc que les autorités vaudoises appliquent la décision du Grand Conseil de 2007 et assurent le maintien des chalets.**

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Localité	Signature

Merci de renvoyer la feuille de pétition signée **jusqu'au 25 septembre** à :

Association des riverains de la rive sud du lac de Neuchâtel et du lac de Morat (ARSUD)  
c/o Gérard Perrin  
Espace de l'Europe 20  
2000 Neuchâtel